



CH 688 706 B5



CONFÉDÉRATION SUISSE

INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11 CH 688 706 B5

51 Int. Cl.⁶: G 04 B 019/24

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

12 FASCICULE DU BREVET B5

Pièces techniques conformes au fascicule annexé de la demande no 688 706G

21 Numéro de la demande: 02214/95

22 Date de dépôt: 28.07.1995

42 Demande publiée le: 30.01.1998

44 Fascicule de la demande
publiée le: 30.01.1998

24 Brevet délivré le: 31.07.1998

45 Fascicule du brevet
publiée le: 31.07.1998

73 Titulaire(s):
Compagnie des Montres Longines, Francillon S.A.,
55, rue des Jonchères, 2610 St-Imier (CH)

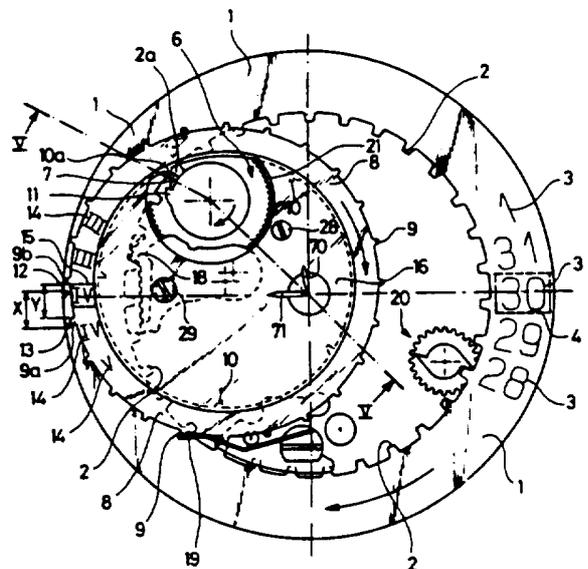
72 Inventeur(s):
Vaucher, Frank, Cormoret (CH)

74 Mandataire:
ICB Ingénieurs Conseils en Brevets SA,
Rue des Sors 7, 2074 Marin (CH)

56 Rapport de recherche au verso

54 Mécanisme de quantième annuel pour pièce d'horlogerie.

57 La montre porte un anneau de quantième (1) avec affichage à guichet (3, 4). L'anneau (1) porte un système d'engrènement (12, 13) susceptible d'entraîner à la fin de chaque mois une couronne annuelle (2) portant vingt-quatre dents (9) à l'extérieur et cinq dents (10) à l'intérieur. Un mobile entraîneur de quantième (6) possède un premier doigt (7) susceptible d'entraîner l'anneau (1) et un second doigt susceptible d'entraîner la couronne (8). Dans le cas d'un mois à trente jours, une des cinq dents (10) internes à la couronne (8) se présente alors sur le chemin du second doigt (11) et entraîne dans sa course cette couronne qui, de menée qu'elle était devient menante et avance, via le système d'engrènement (12, 13), l'anneau (1) au premier du mois suivant. Une correction manuelle reste nécessaire à la fin du mois de février.



CH 688 706 B5